



# Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BÉCANCOUR

## RÈGLEMENT N° 197-2024

### **RÈGLEMENT #197-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 135 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MUNICIPALISATION DES RESEAUX PRIVÉS.**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la municipalisation des réseaux privés;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 135 000 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer ces travaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le présent règlement portant le numéro 197-2024 soit adopté et qu'il y soit décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

#### **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

#### **TRAVAUX AUTORISÉS**

Le Conseil autorise les travaux du rang Saint Charles ;

#### **ARTICLE 3**

#### **DÉPENSES AUTORISÉES**

Le Conseil autorise une dépense au montant de 135 000 \$ pour l'application du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

#### **EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense visée à l'article 3, le conseil autorise un emprunt jusqu'à concurrence de 135 000 \$, remboursable sur une période de 30 ans.

#### **ARTICLE 5**

#### **TAXES SPÉCIALES**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 6**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



**Municipalité de  
Deschaillons-sur-Saint-Laurent**

---

Hanta Rasami,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Christian Baril,  
Maire

<b>Avis de motion</b>	<b>2024-01-16</b>
<b>Adoption</b>	<b>2024-02-06</b>
<b>Tenue de registre</b>	<b>2024-02-15</b>
<b>Approbation du MAMH</b>	<b>2024-05-06</b>